

Nombre d'élus exercice : 14

Nombre d'élus présents : 9

Quorum : 5

Nombre de votants : 10

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

### CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE JAULDES

Lundi 11 juillet 2022 à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de Jauldes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur BOIVENT Sébastien, Maire.

Présents : MMES GUERIN - LESENNE – POT - SCHROEDER – TABEL  
MM BOISSIER DESCOMBES - BOIVENT – DESLANDES –SUTRE

Excusés : MM DESCLIDES – M HUBERT

Absents : MME STAËL  
MM JUANOLA – LEROY

Pouvoir : M DESCLIDES a donné pouvoir à M BOIVENT

Monsieur le Maire ouvre la séance :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 20 JUIN 2022
2. 2022-07-01 D : CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'ASSURANCE DE LA COLLECTIVITE
3. 2022-07-02 D : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE COUVERTURE, ZINGUERIE ET ISOLATION DES BATIMENTS COMMUNAUX
4. 2022-07-03 D : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
5. 2022-07-04 D : TARIF TRANSPORT SCOLAIRE 2022-2023
6. QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de séance est Madame TABEL.

#### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 20 JUIN 2022

Le compte-rendu est adopté sans remarque aucune.

## **2. 2022-07-01 D : CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'ASSURANCE DE LA COLLECTIVITE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a souhaité revoir les contrats d'assurance de la collectivité (véhicules, multirisques...). Actuellement, le coût des assurances pour la commune s'élève à 6895,82€ par an.

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a en sa possession et propose de retenir la proposition de Groupama. En effet, GROUPAMA propose les mêmes garanties auxquelles s'ajoutent l'assurance défibrillateur, la cybersécurité de base et encore l'assurance de la citerne à eau de la collectivité, pour un total de 6392,82 par an. Il est précisé que l'assureur AXA n'est pas spécialisé dans l'assurance des collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

## **3. 2022-07-02 D : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE COUVERTURE, ZINGUERIE ET ISOLATION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget, il a été prévu des travaux de couverture, zinguerie et isolation sur les bâtiments communaux (ancien logement des instituteurs, mairie et salle des fêtes).

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a en sa possession :

- Entreprise BELAUD Prestige : 92 770 € TTC (avec isolation des bâtiments communaux)
- MONTEIRO : 85 369 € TTC (sans isolation des bâtiments communaux)
- COUVERTURE FRANCAISE : 82 616 € TTC (sans isolation des bâtiments communaux)

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise Belaud Prestige pour un montant de 92 455,03 € TTC. Il informe les conseillers que les travaux devraient être réalisés en deux tranches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et donne lui mandat pour signer les documents nécessaires.

## **4. 2022-07-03 D : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur BOISSIER DESCOMBES, adjoint à la vie associative, soumet au Conseil Municipal les diverses demandes de subvention émanant d'associations, regroupements ou amicales qui ont été reçues en mairie. Il rappelle que la somme de 2000 € avait été votée pour les subventions aux associations dans le budget prévisionnel 2022.

Monsieur BOISSIER DESCOMBES présente l'analyse effectuée pour l'ensemble des demandes et propose d'attribuer les subventions ainsi :

• Entente Pongiste Tourriers-Jauldes	350,00 €
• APE du Collège de St Amant de Boixe	50,00 €
• Jauldes, Animations, Loisirs	500,00 €
• AIPE	500,00 €
• Les Bergères	500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur BOISSIER DESCOMBES et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

## **5. 2022-07-04 D : TARIF TRANSPORT SCOLAIRE 2022-2023**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-12-05 D par laquelle la commune de Jauldes a été amenée à reprendre la compétence « transport scolaire » sur son territoire.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération n°2021-09-02 D par laquelle le tarif du transport scolaire était fixé à 7,50 € par mois et par enfant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en accord avec la commune de Coulgens d'augmenter le tarif à 8,50 € par mois et par enfant pour l'année scolaire 2022-2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### **• Décision du Maire n°2022/02 portant virement de crédits**

Conformément à la nouvelle nomenclature comptable M57, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a effectué un virement de crédits de 1 € pour régler l'achat du terrain de la Maison Lépine qui n'avait pas été prévu au budget prévisionnel.

Crédits à ouvrir : terrains nus (opération 202210 - terrain Maison Lépine) : 1 €

Crédits à réduire : autres installations, matériel et outillages techniques (opération 202203 – petit matériel) : 1 €

### **• Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)**

Concernant la THLV, pour répondre aux questions soulevées par les membres du Conseil Municipal lors du dernier conseil et avant délibération, Monsieur le Maire informe qu'il rencontrera le service des Impôts le 16 août 2022 à 14h, à Soyaux.

### **• Antenne Combe à Roux**

Suite au Conseil Municipal du 20 juin 2022 et aux nombreuses questions relatives à l'entretien du site, Monsieur le Maire informe que la société HIVORY/CELLNEX s'engage à remettre le site dans son état initial même si elle en devient propriétaire et en cas d'arrêt d'exploitation du site.

Toutefois, Monsieur le Maire propose d'évoquer le sujet en Conférence des Maires, pour avis de ses collègues, en septembre.

- **Informations sur les syndicats intercommunaux**

- Syndicat des eaux SyBTB (Syndicat Bandiat Tardoire Bonnieure)

Monsieur SUTRE a assisté à une réunion du SyBTB au cours de laquelle a été faite une présentation de la géologie du bassin et de la programmation pluriannuelle des travaux.

- SMET (Syndicat Mixte d'Equipements Touristiques) Braconne Bois Blanc)

Madame TABEL indique que la réunion du SMET initialement prévue le mardi 5 juillet est reportée au 27 septembre 2022.

- SIVOS Coulgens-Jauldes

Monsieur BOIVENT évoque les sujets abordés lors du dernier Comité Syndical. Pour la restauration scolaire, les membres ont voté l'augmentation du prix du repas de 0,10 €, soit 2.80 €. Le tarif de la garderie reste inchangé. De probables mouvements de personnel sont à prévoir pour la rentrée de septembre 2022.

- **Informations diverses**

- Plainte contre dépôt sauvage

À la suite du dépôt sauvage (2021), l'enquête de gendarmerie a révélé le responsable. Une contravention de 150 € a été réglée. Monsieur le Maire précise que cette somme correspond au temps de travail des agents pour le nettoyage du site.

- Vente du broyeur à végétaux

La commune était co-proprétaire d'un broyeur à végétaux avec plusieurs communes de l'ex-CDC Braconne-Charente. Non utilisé, celui-ci a été vendu en accord avec toutes les communes concernées. La recette s'élève à 4 000 € pour Jauldes, déduction faites des frais (contrôles périodiques, réparations...) supportés par la commune de Balzac qui en assurait le stockage et l'entretien.

- Travaux de la Maison Lépine

L'Ets SARL BARRAULT TP a débuté les travaux du parking ce jour.

- Bail à ferme des terres communales

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue 3 hectares de terres à M LAFONT et qu'il fait valoir ses droits à la retraite le 31 juillet. Monsieur LAFONT a indiqué que les 2 agriculteurs qui reprendront les terres qu'il exploite ne sont pas intéressés par les terres de la commune.

En 2021, Mme BONNENFANT (Ecurie de l'Aiguille) a sollicité la commune pour louer ses terres afin d'y faire du foin et/ou des pâturages pour les chevaux. Monsieur le Maire propose de lui transférer le bail.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la possibilité d'une vente des terres. Après discussion, Monsieur le Maire indique qu'il va proposer une vente au prix du marché.

- Personnel absent

L'arrêt lié à l'accident du travail de l'agent en charge du ménage de l'aire de loisirs et des états des lieux est prolongé jusqu'au 24 juillet. En son absence, ces derniers sont effectués par les adjoints et le Maire.

- Subvention « sécurisation de l'école » au titre du FIPD

Monsieur le Maire informe que la subvention n'a pas été accordée par les services de l'État.

- Problèmes de pluvial

Suite au violent orage du 20 juin, plusieurs administrés ont signalé des problèmes d'évacuation des eaux. Monsieur DESLANDES évoque notamment la parcelle près du cimetière. Ces questions seront examinées en commission travaux.

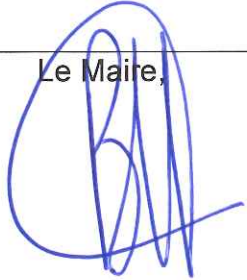

- CCAS

Madame GUÉRIN informe que le CCAS a offert les cadeaux aux élèves de CM2 pour leur départ au collège. De plus, les membres du CCAS ont refusé l'octroi d'un prêt d'honneur à un administré.

- Dates à retenir :

- ❖ Soirs bleus : En vue du spectacle « Léonid » du 15 juillet, rendez-vous le matin dès 8h pour installer les barrières et la signalétique.
- ❖ Nettoyage de la maternelle : Le nettoyage et déménagement de la maternelle est programmé le mardi 12 juillet, à partir de 7h.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire, 	Le secrétaire de séance, 
--------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------